

Document
d' Information
Communal
sur les RISQUES
Majeurs

COMMUNE DE VINZELLES



**Ce document est important : conservez-le !
Il vous informe sur les risques dans la commune
Et vous donne des recommandations utiles**

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE VINZELLES

Conformément à la Réglementation en vigueur, notre collectivité doit informer au mieux les habitants de Vinzelles sur les risques majeurs potentiellement présents sur notre commune.

Ces risques se définissent comme des évènements dangereux qui peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

CONTACTS UTILES

Sapeurs-pompiers : **18 ou 112**

SAMU : **15**

Gendarmerie Nationale : **17**

Mairie de Vinzelles : **0473687079**

mairiedevinzelles@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Les risques naturels

Les inondations	page 2 à 7
Rupture de barrage	page 8
Risque mouvement de terrain	page 9
Risque sismique.....	page 10
Les évènements climatiques	page 11



PPRI DE L'ALLIER

L'Allier dans le Puy de Dôme

- méconnaissance de l'aléa et/ou pression foncière
 - extension de l'urbanisation en zone inondable

- coûts humains et économiques considérables

Plus de 300 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 30 ans liés à des débordements de l'Allier dans le Puy-de-Dôme

D'où :

Aléa (phénomène naturel)



+

Enjeux (occupation du sol)



=

Risques (personnes et biens)



PPRI de la rivière Allier Aléa de la crue de référence Planche 29

Version du 23/11/2010

Source: Modélisation numérique faite par le DLCF
Document soumis à concertation

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Allier et
plans d'eau

Profils en travers

Report du Plan des Surfaces Submersibles
du 17/10/1969 (PSS, Zones A et B)

IGN Scan 25 départemental 2007
IGN BD Topo 2007 Hydrographie

0 250 500
MÈTRES



Planche 28

Version du 23/11/2010

Source: Modélisation numérique faite par le DLCF
Document soumis à concertation

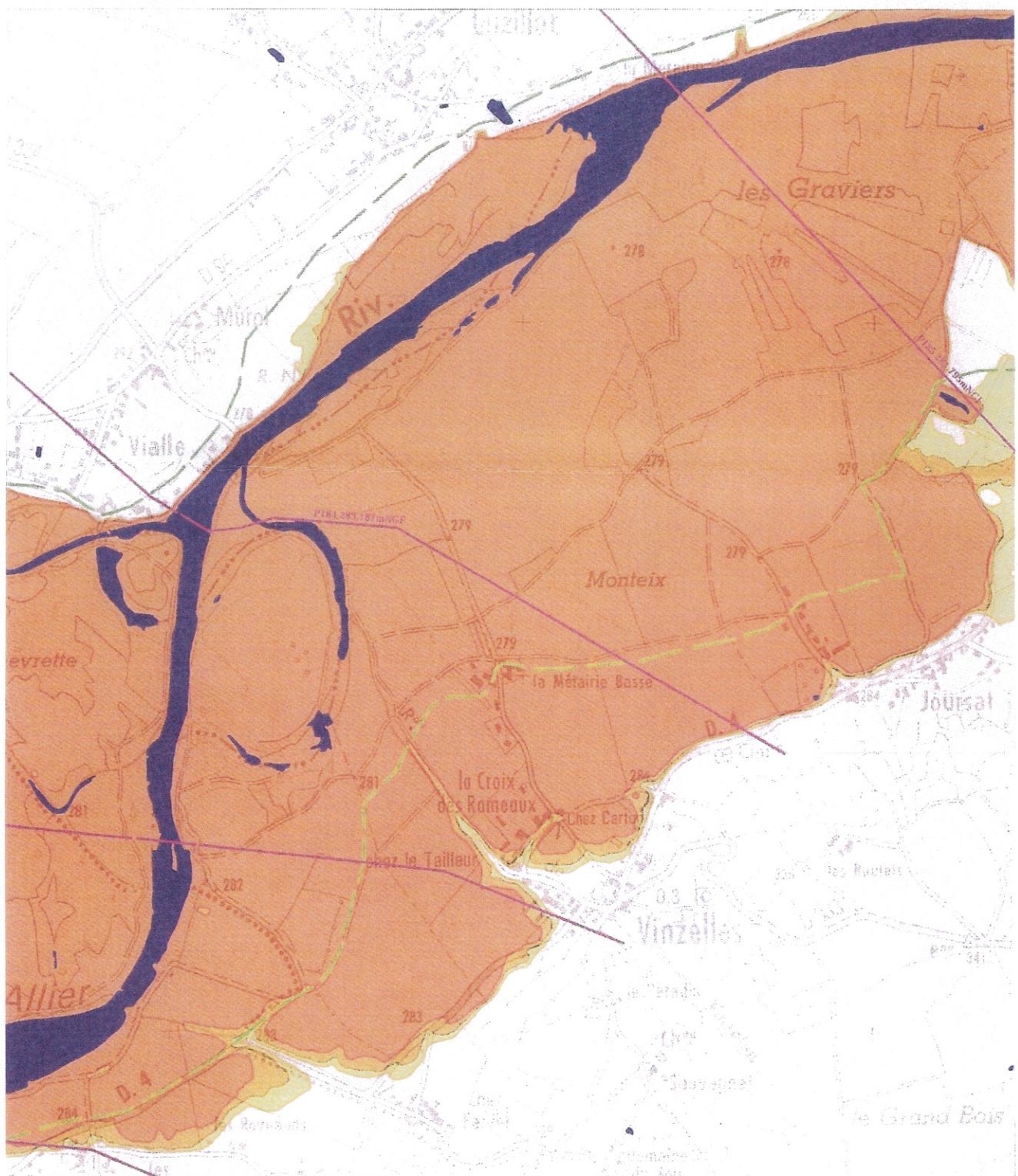
PROMIS en travers

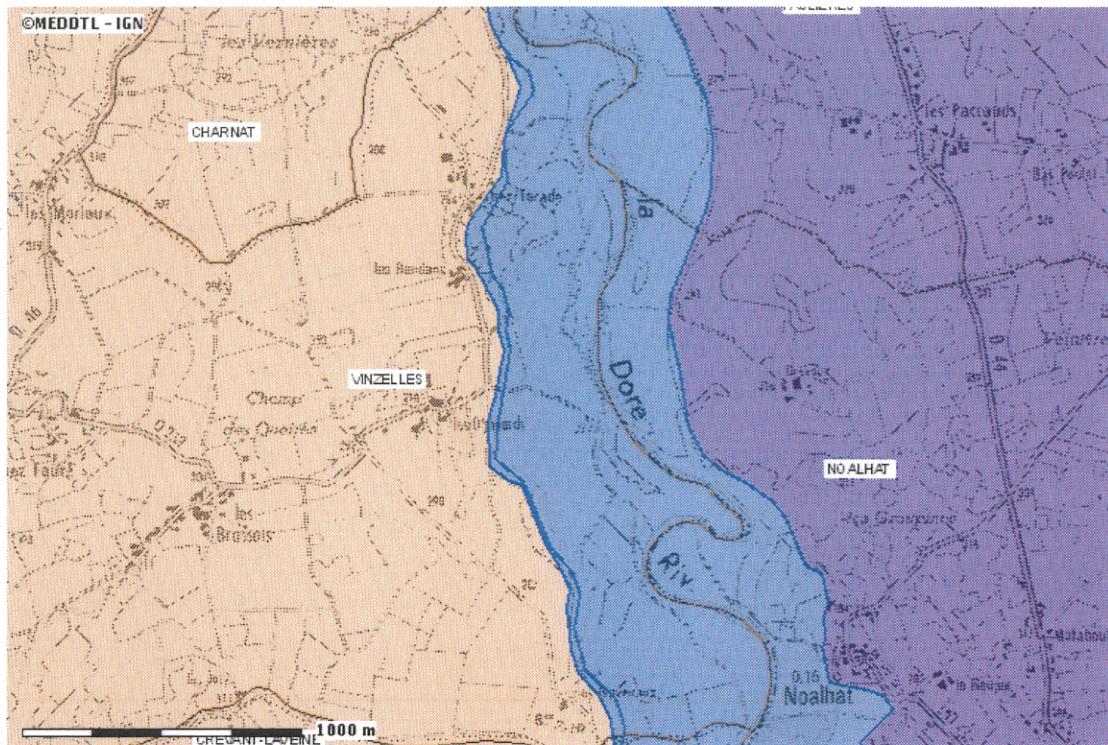
Report du Plan des Surfaces Submersibles
du 17/10/1969 (PSS, Zones A et B)

IGN Scan 25 départemental 2007

IGN BD Topo 2007 Hydrographie

0 250 500 METRES





Les mesures prises par la commune

- Réalisation, avec les services de l'Etat, d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI de l'Allier des plaines), sur le territoire des communes concernées (Jouze, Culhat, Maringues, Crevant Laveine, Charnat, Vinzelles, Luzillat, Paslières, Limons, Mons, Ris, Saint Priest Bramefant et Saint Silvestre Pragoulin) prescrit par arrêté préfectoral du 15 novembre 2010.
 - La prise en compte des zones inondables dans les Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS) des communes concernées devra être réalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'approbation de ce PPRI.

Les limites de la zone inondable

Les limites des zones inondables ont été déterminées suite à différentes études engagées lors de l'élaboration du plan de prévention des risques : fonctionnement du cours d'eau, recensement des crues historiques, délimitation des emprises inondables et délimitation des secteurs urbanisés concernés.

Les mesures de crise

AVANT	PENDANT	APRES
<p>S'informer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● sur son contrat d'assurance (prise en compte des frais d'assèchement, nettoyage...) <p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les meubles, objets, matières, produits à mettre au sec ● La coupure de l'électricité et du gaz, penser à la localisation du disjoncteur électrique et de tous robinets d'arrêt qui devront être fermés en cas d'urgence (circuits d'eau, gaz, fuel...) ● L'obturation des entrées d'eau 	<p>S'informer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● de la montée des eaux auprès du service de Prévision des Crues, de la mairie, des médias (écouter la radio) <p>Dès l'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● coupez le courant électrique et les circuits de gaz, fuel,... ● allez sur les points hauts (étage) <p>N'évacuez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● que si vous êtes forcés ou si vous recevez l'ordre des autorités. 	<p>Agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● aérez votre habitation, désinfecter à l'eau de javel. ● dès que l'habitation est sèche, rétablissez le courant électrique et le chauffage modérément afin d'éviter les dilatations. ● Ne vous engagez pas sur une aire inondée. ● Pensez à faire l'inventaire de vos dégâts avec prise de photos argentiques pour l'assurance. ● Prenez contact avec la mairie pour établir le dossier de catastrophe.

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Ecoutez la radio
France Bleu Pays d'Auvergne
102.5 FM et respectez les
consignes des autorités. C'est le
meilleur moyen d'être informé.



Coupez le gaz et
l'électricité.



N'allez pas chercher vos enfants à
l'école pour ne pas les exposer au
danger. Les enseignants s'en
occupent. Il faut leur faire confiance.



Montez à pied dans les étages.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes
pour les secours d'urgence. Il faut être
patient même si l'information peut
sembler longue à venir.

RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage transformant un site naturel en réservoir d'eau.

Il existe trois types de barrages :

- les barrages de hauteur égale ou supérieure à 20 m, intéressant la sécurité publique et soumis à un plan particulier d'intervention (PPI) : Fades-Besserves, Naussac
- les barrages de moyenne importance, d'une hauteur entre 10 et 20 m
- les autres barrages (la Muratte, Château Gaillard/Membrun)

Le risque de rupture de barrage est extrêmement faible.

Les causes peuvent être d'origine technique, naturelle ou humaine

Les ondes de submersion peuvent être destructrices et sont calculées dans le cadre d'un PPRI

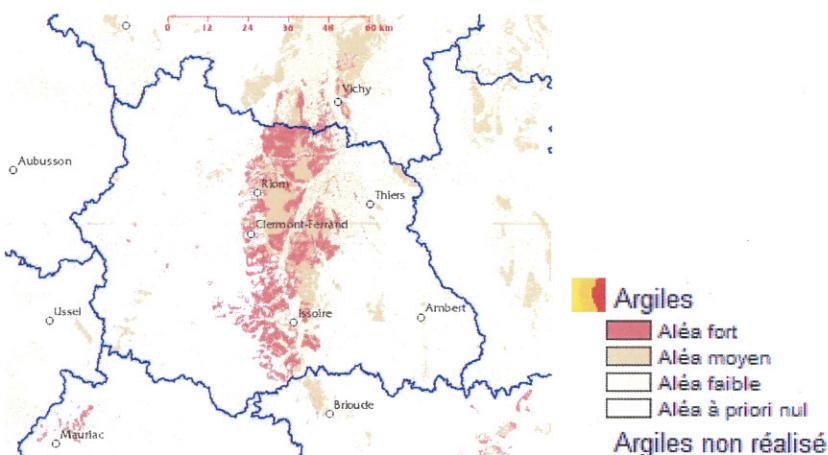
AVANT	PENDANT	APRES
<p>S'informer :</p> <ul style="list-style-type: none">● connaître les systèmes d'alerte et d'information <p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none">● Les mesures personnelles à mettre en oeuvre	<p>Dès l'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none">● ne pas aller chercher les enfants à l'école● ne pas téléphoner● écouter la radio● fermer son domicile en coupant gaz et électricité● n'emporter que le strict nécessaire● s'identifier auprès des autorités du centre d'hébergement	<ul style="list-style-type: none">● ne regagner son domicile qu'après la levée de l'alerte.

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion principalement consécutifs de l'action de l'eau et du gel. Certains peuvent être favorisés, amplifiés ou même créés par l'action de l'homme (mines, carrières, extraction de matériaux, terrassement).

PREVENTION DU RISQUE « RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX »

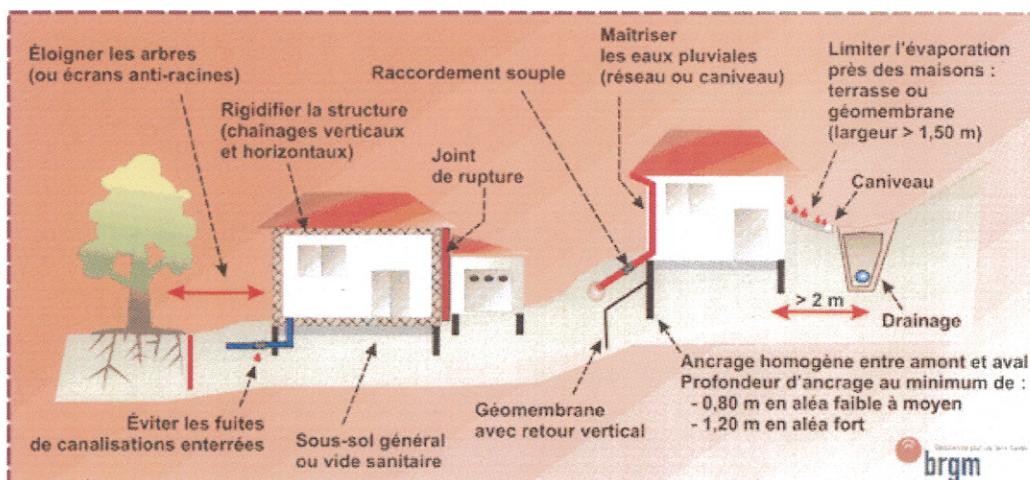
Carte départementale de l'aléa retrait gonflement des sols argileux dans le Puy-de-Dôme



Les techniques de prévention

Le phénomène est à prendre en compte pour les constructions nouvelles et existantes. Dans les zones potentiellement sensibles à ce phénomène, il est nécessaire de prendre un ensemble de précautions techniques parmi lesquelles :

- adapter les fondations
- rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés
- éviter les variations localisées d'humidité
- éloigner les plantations d'arbres, maîtriser leur développement



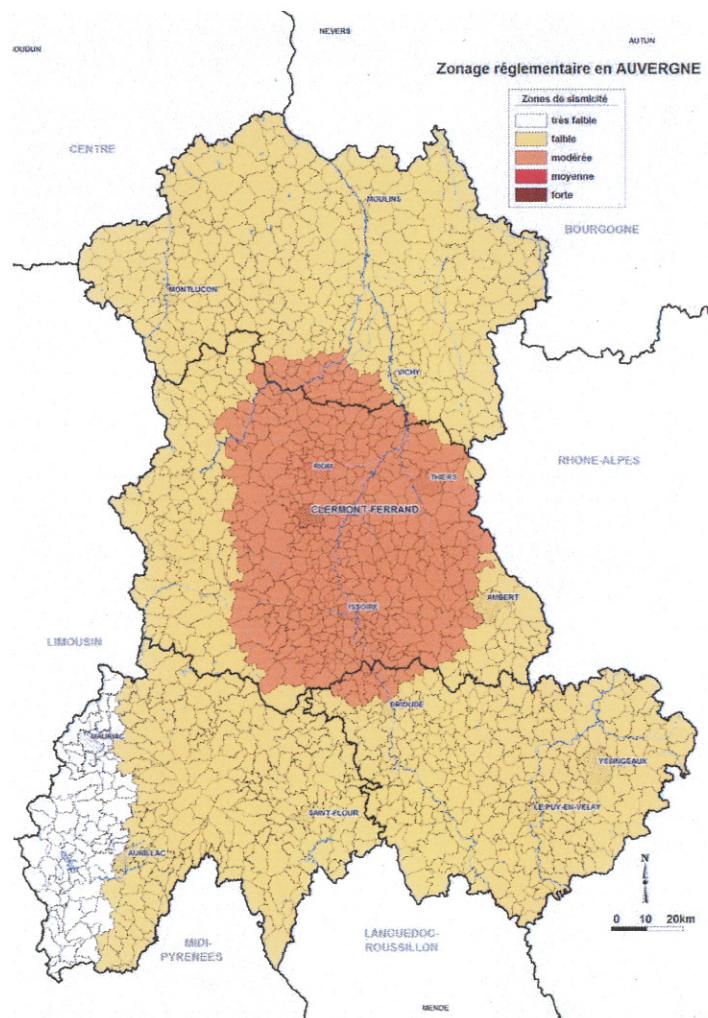
RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Celle-ci est dûe à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Un séisme est caractérisé par :

- le foyer (épicentre)
- la faille
- la magnitude
- l'intensité
- la fréquence et la durée des vibrations

La Commune de Vinzelles est classée en zone de sismicité 3 modérée.





RISQUE EVENEMENT CLIMATIQUE

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents

SITUATION

La commune de Vinzelles peut être touchée par des vents violents pouvant atteindre des vitesses supérieures à 100 km/h et accompagnés généralement de fortes pluies.

Météo France diffuse en permanence aux autorités et au public, des cartes de vigilance (consultable 24h/24) qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas d'alerte « orange ou rouge ». Cependant la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits territoires.

Vigilance rouge : Danger imminent, appliquer les consignes d'alerte.
Vigilance orange : Prendre des mesures de précaution.

Mettez à l'abri les animaux et tous les matériels pouvant être emportés par le vent et présentant un risque pour autrui. Gagnez votre habitation ou un abri et évitez toute sortie. Si vous êtes au volant, modérez votre vitesse.

Intempérie hivernale

Une intempérie hivernale exceptionnelle se caractérise par :

- des chutes de neige supérieures aux valeurs habituelles dans notre région (plus de 30 cm),
- et / ou un verglas généralisé.



Evitez les sorties non indispensables, que ce soit à pied, en deux roues ou en voiture.

Si tel est le cas, informez vous des conditions de circulation et soyez prudents si vous prenez le volant.

Dégagez la neige devant votre habitation et utilisez du sel pour réduire les risques de chutes.